



## **Tableau de suivi de la prise en compte des remarques issues des avis des Personnes Publiques Associées et de l'enquête publique**

7-Annexes

Identité du demandeur	Objet de la demande	Modification effectuée
<b>DDT 45</b>	Intégrer l'Atlas des Zones Inondables (AZI) en cours de réalisation dans les annexes informatives	Les cartes à l'échelle des communes transmises en juillet 2020 sont intégrées en annexes informatives, en attente d'une mise à jour ultérieure lorsque l'AZI finalisé sera transmis à la CCBL
<b>DDT 45</b>	Il conviendra de joindre au PLUI-H la liste des arrêtés du 04/10/2016 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques téléchargeables suivant le lien : <a href="http://www.loiret.gouv.fr/Environnement-eau-foret-chasse-peche/Arretes-instituant-des-SUP-autour-de-canalizations-de-transport-de-gaz-et-d-hydrocarbures">http://www.loiret.gouv.fr/Environnement-eau-foret-chasse-peche/Arretes-instituant-des-SUP-autour-de-canalizations-de-transport-de-gaz-et-d-hydrocarbures</a>	Les annexes I3 ont été complétées conformément à l'avis
<b>DDT 45</b>	Liste des Servitudes d'Utilité publique : les coordonnées mises à jour sont : GRT gaz - POLE EXPLOITATION CENTRE ATLANTIQUE - Service Travaux Tiers et Urbanisme - 62 rue de la Brigade Rac - ZI Rabion - 16023 Angoulême cedex - re@grtgaz.com Le détail de la servitude I3 (servitude d'implantation et de passage) doit être rappelé en précisant la largeur générale de la zone non-aedificandi et non-sylvandi des canalisations. Les distances des servitudes d'utilité publique pour la maîtrise de l'urbanisation (I1) doivent être ajoutées sur la liste des SUP en plus de la servitude d'implantation et de passage, pour tenir compte de l'arrêté préfectoral joint dans la liste des servitudes.	La liste des SUP est mise à jour conformément à l'avis
<b>DDT 45</b>	Ajouter la servitude T7 dans la liste des servitudes	La liste des SUP est mise à jour conformément à l'avis
<b>DDT 45</b>	"12d) Servitude relative à la protection des centres radioélectriques et des liaisons hertziennes contre les obstacles (PT2) Le paragraphe consacré à cette servitude ne précise pas l'identité du gestionnaire pour chaque liaison hertzienne faisant l'objet de mesures de protection. La liste des servitudes gagnerait à être améliorée sur ce point. Ainsi, les trois dernières liaisons citées (Châteaudun / orléans, Orléans / Rouen et paris / Orléans) ne sont pas exploitées par le ministère des Armées, EMZD RENNES - quartier Marguerite - BP 20 - 35998 rennes cedex 9, mais par Orange."	La liste des SUP est mise à jour conformément à l'avis
<b>RTE</b>	Compléter et corriger les appellations complètes des ouvrages RTE dans la liste mentionnée à l'annexe du PLUI-H. Intégrer la notice I4 transmise	La liste des SUP est mise à jour conformément à l'avis